

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2025

**RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT****N ° 939**

présenté par

Mme Mette, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Blanchet, M. Bolo, Mme Brocard, M. Cosson, M. Croizier, Mme Darrieussecq, M. Daubié, M. Falorni, Mme Ferrari, M. Fesneau, M. Fuchs, Mme Perrine Goulet, M. Grelier, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Josso, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 2 BIS**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – A l'alinéa 2, substituer au mot :

« quatorze »

le mot :

« dix-sept »

II. – En conséquence, après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Les directeurs généraux des sociétés France Télévisions, Radio France, et Institut national de l'audiovisuel. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose d'élargir la composition du conseil d'administration de France Médias en y intégrant les directeurs généraux de France Télévisions, Radio France et de l'Institut national de l'audiovisuel, portant ainsi le nombre de membres de quatorze à dix-sept.

---

Cette évolution vise à associer pleinement les responsables opérationnels à la gouvernance stratégique de la holding. En intégrant les directeurs généraux au conseil, il s'agit de renforcer la cohésion entre France Médias et ses filiales, en facilitant la prise en compte concrète des réalités et spécificités propres à chaque filiale. Cela permettra également de garantir une mise en œuvre plus fluide des orientations définies à l'échelle de France Médias.

Cette organisation favorise une meilleure coordination et une prise de décision plus éclairée, en garantissant que les choix stratégiques s'appuient sur une connaissance directe des enjeux propres à chaque entité.